

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 13 décembre 2019

8^{ème} Commission

N° CD-2019-6-8-1

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

Direction de l'Immobilier et de la Logistique
Direction des Systèmes d'Information

POLITIQUE DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE

Résumé : Le rapport a pour objet de soumettre au Conseil départemental les propositions budgétaires relatives aux collèges, à la vie scolaire et à la jeunesse pour l'année 2020.

La politique de réussite éducative pour tous (PRET), votée le 21 décembre 2017, a été intensifiée durant l'année 2019. Plusieurs chantiers sont à poursuivre en 2020:

- pilotage dynamique des évolutions des cartes scolaires des territoires en tension de Mulhouse Alsace Agglomération et Saint-Louis Agglomération,
- mise en œuvre du programme pluriannuel de modernisation immobilière des collèges et ses adaptations nécessaires,
- poursuite des prestations externalisées dans les collèges pour le nettoyage des locaux, la plonge et les espaces verts,
- renouvellement de l'appel à projets concernant le développement des équipements mobiles numériques dans les collèges,
- renouvellement de l'appel à projets « Jeunes citoyens »,
- poursuite de nos politiques culturelles, sportives, environnementales, citoyennes, transfrontalières et sociales pour enrichir l'environnement pédagogique des élèves.

Pour 2020, la politique en faveur de l'Education et de la Jeunesse propose un engagement financier suivant :

En dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement 17 678 913 € et un total d'autorisations d'engagement de 190 000 €,
- en investissement : un crédit de paiement de 23 330 084 € et un total d'autorisations de programme de 41 338 332,52 €,

En recettes :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 500 000 €,
- en investissement : un crédit de paiement de 4 274 937 € et un total d'autorisations de programme de 1 966 679 €.

I. Education et Jeunesse - les grandes tendances et objectifs 2020

La stratégie haut-rhinoise de réussite éducative à travers la politique PRET- « Pour la Réussite Éducative de Tous » - se décline en plusieurs chantiers à poursuivre en 2020 :

- Pilotage dynamique des évolutions des cartes scolaires des territoires en tension de Mulhouse Alsace Agglomération et Saint-Louis Agglomération,
- Mise en œuvre du programme pluriannuel de modernisation immobilière des collèges et ses adaptations nécessaires,
- Poursuite des prestations externalisées dans les collèges pour le nettoyage des locaux, la plonge et les espaces verts, tout en garantissant un effectif socle d'agents techniques des collèges,
- Renouvellement de l'appel à projets concernant le développement des équipements mobiles numériques dans les collèges,
- Poursuite de nos politiques culturelles, sportives, environnementales, citoyennes, transfrontalières et sociales pour enrichir l'environnement pédagogique des élèves.

Dans le cadre du travail sur la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), il est proposé d'engager les réflexions suivantes en 2020 :

- Analyse fine des critères d'attribution des dotations de fonctionnement des collèges publics et privés en commun CD67/CD68 pour élaborer des propositions d'évolution et d'optimisation à la future CeA,
- Engagement d'un diagnostic commun CD67/CD68 de nos politiques respectives de restauration scolaire afin de définir une politique commune pour la CeA.

S'agissant de la jeunesse, les orientations pour 2020, sont les suivantes :

- D'une part, en faveur de la réussite éducative des élèves de l'école primaire au collège :
 - Maintien à l'identique du dispositif des Sorties Scolaires avec Suitées (SSN) ;
 - Renouvellement du partenariat avec Sciences Po Strasbourg ;
 - Maintien du soutien aux associations « les Amis de Marcel Rudloff » (Prix de la Tolérance) et « Entreprendre pour Apprendre » ;
 - Soutien, à partir de 2020, au salon Jeunes Emploi Formation (JEF) organisé chaque année à COLMAR, dédié à l'orientation des jeunes.
- D'autre part, en faveur de l'engagement de tous :
 - Nouvelle édition de l'appel à projets « Jeunes citoyens », en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - DDCSPP).

Enfin, s'agissant des travaux sur les bâtiments des collèges publics :

- En 2018, le Conseil départemental s'est engagé dans la mise en œuvre de son nouveau Programme Pluriannuel de Modernisation Immobilière des Collèges.

Programme d'investissement ambitieux pour les collèges départementaux, il s'organise à la fois autour de restructurations, nécessitant des phases d'études préalables conséquentes, d'opérations de maintenance lourde mais aussi de petites opérations, permettant à terme d'atteindre une homogénéité du parc.

Dans ce contexte, depuis 2018, le budget consacré aux travaux dans les collèges a augmenté de 50 %.

- En 2020, le Département entrera dans la troisième année d'exécution de son nouveau programme d'investissement :
 - Le budget consacré aux projets de construction et de restructurations s'élèvera à 13,6 M€ avec sept à huit projets en phase opérationnelle et plusieurs autres en phase d'étude,
 - Le budget consacré à la maintenance lourde et aux petites opérations s'élèvera quant à lui à 7,9 M€,

Globalement, le budget travaux dans les collèges augmentera de 41,50 % par rapport au budget 2019.

- Par ailleurs, le budget consacré à l'externalisation de certaines tâches d'entretien dans les collèges, intégré pour la première fois au service 219, sera en augmentation également, en raison de nouveaux départs à la retraite non remplacés en 2020 et d'une hausse régulière des inaptitudes et arrêts maladie chez les ATC.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Politique EDUCATION ET JEUNESSE	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Ecart € (2020-2019)	Ecart % (2020- 2019)	AP nouvelles	AE nouvelles
Collèges publics - Travaux d'entretien (DILO)	228 091 €	160 000 €	180 000 €	20 000	12,50%		- €
Collèges publics - Externalisation des ATC (DILO)	1 511 544 €	1 750 000 €	2 500 000 €	750 000	42,86%		- €
Fonctionnement des collèges (E053)	14 271 390 €	14 221 000 €	14 429 213 €	208 213 €	1,46%		- €
Vie scolaire - Education (E055)	33 160 €	40 440 €	252 200 €	211 760 €	523,64 %		- €
Jeunesse - Actions Jeunes (E041)	97 150 €	119 700 €	112 000 €	-7 700 €	-6,43%		- €
Sorties scolaires avec nuitées (E055)	170 630 €	190 000 €	190 000 €	- €	0,00%		190 000 €
Vie scolaire - Jeunesse (E055)	10 500 €	10 500 €	13 500 €	3 000 €	28,57%		- €
Evènementiel (L024)	- €	3 000 €	2 000 €	-1 000 €	-33,33%		- €
CIO (services 037 et 038)	178 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL FONCTIONNEMENT EDUCATION ET JEUNESSE	16 322 820 €	16 494 640 €	17 678 913 €	1 184 273 €	7,18%		190 000 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Politique EDUCATION ET JEUNESSE	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Ecart € (2020-2019)	Ecart % (2020- 2019)	AP nouvelles
COLLEGES PUBLICS - travaux (DILO)	10 123 315 €	16 276 800 €	23 030 084 €	6 753 284 €	41,49%	41 338 332,52 €
COLLEGES PRIVES - subventions d'investissements scolaires (E052)	358 783 €	300 000 €	300 000 €	- €	0,00%	- €
Plate-forme de recherche de stages (E052)	- €	22 000 €	- €	-22 000 €	-100,00%	- €
TOTAL INVESTISSEMENT EDUCATION ET JEUNESSE	10 482 098 €	16 598 800 €	23 330 084 €	6 731 284 €	40,55%	41 338 332,52 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Politique EDUCATION ET JEUNESSE	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Ecart € (2020- 2019)	Ecart % (2020- 2019)	AP nouvelles	AE nouvelles
Fonds départemental pour la rémunération du personnel (E053)	1 650 789 €	1 500 000 €	1 500 000 €	- €	0,00%		- €
TOTAL FONCTIONNEMENT EDUCATION ET JEUNESSE	1 650 789 €	1 500 000 €	1 500 000 €	- €	0,00%		- €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Politique	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Ecart € (2020- 2019)	Ecart % (2020- 2019)	AP nouvelles	AE nouvelles
COLLEGES PUBLICS – travaux (DILO)	3 955 642 €	3 954 000 €	4 274 937 €	320 937 €	8,12%	1 966 679 €	
TOTAL INVESTISSEMENT EDUCATION ET JEUNESSE	3 955 642 €	3 954 000 €	4 274 937 €	320 937 €	8,12%	1 966 679 €	

II. Les domaines de la politique

A. Collèges publics – travaux sur bâtiments (B01)

1. Les dépenses de fonctionnement (B614) : CP 2 680 000 €

1.1. Menus travaux d'entretien non amortissables : CP 180 000 €

Cette provision est destinée à faire face aux demandes de petits travaux imprévus lorsqu'il n'est pas possible de les faire figurer en investissement : recherche de fuite, abattage d'arbres, petites réparations, déménagement de mobilier...

Comme pour la dotation de maintenance du programme B114, ces crédits ont également vocation, selon la nature des travaux, à régler les entreprises intervenant suite à des sinistres, lesquels font, sous certaines conditions, l'objet de remboursements a posteriori par l'assureur du Département.

Compte tenu de l'augmentation de ce type de dépenses sur les derniers exercices, il est proposé de revaloriser la dotation sur l'exercice 2020.

Crédits BP 2019 : 160 000 € (+ 12,50 %)

1.2. Dépenses des missions externalisées des « Agents Techniques des Collèges » (ATC) - prestations de nettoyage, plonge et entretien des espaces verts : CP 2 500 000 €

Une expérimentation de l'externalisation a été initiée dans les collèges à partir de 2016 pour remplacer certains postes de Contrats Unique d'Insertion (CUI) qui arrivaient à échéance.

Puis, selon les orientations qui ont été définies lors de la Commission Éducation et Jeunesse du 10 février 2017, il a été décidé de poursuivre et d'étendre l'expérimentation aux postes vacants et besoins de suppléance pour les agents polyvalents entretien restauration et aide à la maintenance pour des missions de nettoyage, de plonge et ponctuellement d'espaces verts. Une priorisation sur les missions les plus risquées ou les plus pénibles a été effectuée.

La Commission Permanente du 15 juin 2018 a approuvé la poursuite de l'expérimentation de l'externalisation selon les mêmes principes que ceux mis en œuvre précédemment, en modulant l'approche selon les conclusions issues du travail sur les effectifs cibles concernant le nettoyage.

Une évaluation de cette expérimentation est actuellement en cours qui devrait déboucher, d'ici la fin de l'année 2019, sur des préconisations concernant les modalités de poursuite de l'externalisation au sein des collèges.

En attendant ces préconisations, l'estimation des besoins pour 2020, selon les modalités actuelles de mise en œuvre de l'externalisation, s'établit à hauteur de 2 500 000 €.

Ce montant a été déterminé de la manière suivante :

- 1 530 000 € sont prévus pour les prestations mises en place en 2019 et avant (hors suppléance) ;
- Un besoin de 270 000 € est estimé pour la mise en place de nouvelles prestations externalisées suite à des départs à la retraite à venir en 2020 (sur la base de 9 départs à la retraite en Équivalent Temps Plein estimés à ce stade) ;
- 700 000 € sont prévus pour des prestations externalisées mises en place dans le cadre de la suppléance, liées notamment aux absences des Agents Techniques des Collèges (ATC).

Ce montant global inclut également les prestations externalisées (notamment de nettoyage et manutention) éventuellement mises en place suite à de travaux de rénovation réalisés dans les collèges, ainsi que les travaux de remise en état des espaces verts au sein des collèges qui peuvent, dans certains cas, être confiés à des sociétés externalisées.

Le budget est augmentation significative par rapport au BP 2019 (1 750 000 €) et à la DM2 de 2019 (2 250 000 €) principalement à cause de la croissance des demandes de remplacement (population des ATC vieillissante, augmentation des arrêts maladie, des accidents de travail, des restrictions médicales,...).

2. Les dépenses d'investissement (B111, B112, B113, B114, B214, B115) :

AP 41 338 332,52 € - CP 23 030 084,00 €

Prog budg	service 219	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Ecart € (2020-2019)	Ecart % (2020-2019)	AP nouvelles
B112	SOLDES D'OPERATIONS		50 000,00	0,00	-50 000,00	-100,00%	0,00
B111-B112	RESTRUCTURATIONS GLOBALES	7 401 116,26	5 574 300,00	11 015 242,00	5 440 942,00	97,61%	10 990 527,00
B112	RESTRUCTURATIONS PARTIELLES		2 150 000,00	2 587 342,00	437 342,00	20,34%	20 720 305,52
B112	MAINTENANCE LOURDE		3 835 500,00	5 931 500,00	2 096 000,00	54,65%	5 931 500,00
B114	PETITES OPERATIONS	2 710 559,53	2 912 000,00	1 941 000,00	-971 000,00	-33,34%	1 941 000,00
B114	MAINTENANCE IMPREVUE - DIRECT		1 677 269,00	1 500 000,00	-177 269,00	-10,57%	1 700 000,00
B214	MAINTENANCE IMPREVUE - INDIRECT	0,00	22 731,00	0,00	-22 731,00	-100,00%	0,00
B113	MATERIEL SPECIFIQUE	1 066,98	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00%	5 000,00
B115	FRAIS D'ETUDES	10 572,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00%	50 000,00
	TOTAL C	10 123 314,77	16 276 800,00	23 030 084,00	6 753 284,00	41,49%	41 338 332,52

2.1. Opérations inscrites au PPMIC

AP : 39 583 332,52 €

CP : 21 475 084,00 €

Le Livre Blanc des collèges remis aux élus début juillet 2017 s'est concrétisé avec une programmation pluriannuelle des investissements dont la première version a été validée en octobre 2017 et qui a fait l'objet de révisions en 2018 et 2019 (évolution de la carte scolaire et expression de nouveaux besoins).

Montant 2019 : 14 471 800 € - variation : + 48,39 %

2.1.1. Constructions et restructurations globales

AP : 10 990 527 €

CP : 11 015 242 €

- Guebwiller : CP 3 281 698 €
- Kembs (collège neuf): CP 300 000 €
- Mulhouse Kennedy: CP 1 500 000 €
- Mulhouse Villon : CP 215 544 € - AP : + 9 607 466 €
- Mulhouse (collège neuf) : CP 50 000 €
- Pfastatt : CP 138 000 € - AP : + 1 383 061 €
- St Amarin : CP 2 950 000 €
- St Amarin (gymnase) : CP 80 000 €
- Wintzenheim : CP 2 500 000 €

(Montant BP 2019 : 5 574 300 € - variation : + 97.61 %)

2.1.2. Restructurations partielles

AP : 20 720 305,52 €

CP : 2 587 342,00 €

- Cernay : CP 580 000 €
- Hégenheim : CP 75 000 € - AP + 8 370 305,52 €
- Kaysersberg : CP 525 000 €
- Mulhouse St Exupéry : CP 127 342 € - AP 12 350 000 €
- Mulhouse Wolf : CP 130 000 €
- Ottmarsheim : CP 400 000 €
- Saint-Louis Forlen : CP 700 000 €
- Volgelsheim : CP 50 000 €

(Montant BP 2019 : 2 150 000 € - variation : + 20,34 %)

2.1.3. Maintenance lourde

AP : 5 931 500 €

CP : 5 931 500 €

Les élus de la 8^e commission ont exprimé le souhait d'accompagner les travaux de construction et de restructuration d'une large part de travaux de maintenance lourde sur la base des besoins identifiés dans le Livre blanc des collèges.

Sont concernés les travaux suivants :

- Réfection de toitures pour un montant de 3 333 700 €
- Isolation et ravalement pour un montant de 305 000 €
- Équipements de chauffage pour un montant de 75 000 €
- Cours et réseaux enterrés pour un montant de 904 800 €
- Équipements de cuisine pour un montant de 154 000 €
- Travaux de sécurisation pour un montant de 210 000 €
- Accessibilité Ad'AP pour un montant de 949 000 €

(Montant BP 2019 : 3 835 500 € - variation : + 54,65 %)

2.2. Petites opérations

AP : 1 941 000 €
CP : 1 941 000 €

Parmi les opérations programmées on peut citer :

- Réfection du gymnase du collège Pfeffel de Colmar,
- Reprise des sols de la cuisine du collège de Fessenheim,
- Réaménagement des salles techno et arts du collège Anne Franck d'Illzach,
- Travaux d'assainissement du sous-sol du collège Wolf de Mulhouse,
- Remplacement revêtement de sol du bâtiment A du collège d'Ottmarsheim,
- Rénovation de la SEGPA du collège de Village Neuf,
- Travaux de correction acoustique et aménagement salle commensaux du collège Pagnol de Wittenheim.

(Montant BP 2019 : 2 912 000 € - variation : - 33,34 %)

2.3. Travaux imprévus

AP : 1 700 000 €
CP : 1 500 000 €

Crédits qui représentent un montant moyen de 26 316 € par collège et par an et sont majoritairement utilisés pour des réparations d'équipements (40 % environ), pour de petites opérations (29 %) ainsi que pour des travaux relatifs à la sécurité incendie (15 % environ).

(Montant 2019 : 1 700 000 € - variation : -11.76%)

2.4. Frais d'études et matériels spécifiques

AP : 55 000 €
CP : 55 000 €

Frais d'études

Cette ligne correspond à des études techniques transversales et des diagnostics permettant de disposer d'une meilleure connaissance de l'état des bâtiments. Ces dernières ne sont pas liées à des opérations de travaux spécifiques.

Acquisitions de matériels

La dotation permet de répondre à des besoins spécifiques ponctuels (par exemple armoires ventilées pour des salles de sciences...).

(Montant 2019 : 55 000 € - variation : 0%)

3. Les recettes d'investissement (B111 – B112)

AP 1 966 679 € - CP 4 274 937 €

La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC) correspond au versement annuel de l'État au titre du transfert de compétences en matière d'investissement dans les collèges : CP 3 947 000 €.

Dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement (D.S.I.D.) dont bénéficie le Département pour le projet de restructuration du collège J. Prévert de WINTZENHEIM, un 1^{er} acompte de 300 000 € maximum peut être escompté en 2020 sur une subvention globale de 1 966 679 €.

Une convention de partenariat a été passée en 2019 entre le Département du Haut-Rhin, M2A et le Collège de Rixheim concernant la restauration des élèves des périscolaires m2A accueillis au collège. À cet égard, m2A doit participer financièrement à l'opération de rénovation de la ½ pension du collège à hauteur de 41 875 €. Le solde de 50 % du coût final doit être versé à la fin de l'opération (20 937 € sur la base du coût prévisionnel).

En outre, pendant une période de 15 années, le Département perçoit annuellement une quote-part de la Communauté de Communes au titre de la mutualisation des équipements situés sur le site commun collège de BURNHAUPT-LE-HAUT et COSEC. Il s'agit de l'amortissement de la chaufferie bois-gaz du collège et qui alimente le COSEC : CP 7 000 € (10^e année).

(Montant BP 2019 : 3 954 000 € - variation : + 8,12 %)

B. Fonctionnement des collèges publics (E053)

1. Les dépenses de fonctionnement (E653)

Lors de sa séance du 21 octobre 2019, le Conseil départemental a voté les dotations de fonctionnement en faveur des collèges publics, soit 9 570 445 €, dont 100 000 € à titre de provisions pour permettre des ajustements de subventions en cours d'année, pour le règlement de situations imprévues ou exceptionnelles, urgentes, et 4 858 768 € pour les collèges privés, dont 2 529 781 € au titre des Agents Techniques des collèges.

Malgré la faible hausse des effectifs de collégiens (+11 élèves) et des dépenses liées aux ATC en faveur des collèges privés (+14 106 €), l'enveloppe consacrée au fonctionnement des collèges marque une hausse de 208 213 € par rapport à 2019, liée à la progression des dépenses de viabilisation (+ 89 778 €) due à la hausse des tarifs de l'énergie, et à celle des dépenses informatiques (+36 589 €).

En résumé, 14 429 213 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (14 221 000 € en 2019, soit +208 213 € ; +1,46 %).

2. Les recettes de fonctionnement (E653)

Le fonctionnement des collèges publics génère également une recette pour le Département : il s'agit de la participation des familles et des commensaux à la rémunération des personnels ATC affectés aux services d'hébergement (demi-pension ou internat). Le montant de CP à prévoir au BP 2020 est égal à 1 500 000 € (1 500 000 € en 2019).

En résumé, 1 500 000 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (comme en 2019).

C. Collèges privés - subventions d'investissements scolaires (E252)

Il s'agit d'une dépense facultative en faveur des collèges privés qui contribuent au service public de l'enseignement, au même titre que les collèges publics.

Les subventions concernent les travaux et équipements, avec un périmètre d'intervention et une priorisation des opérations similaires à ceux en faveur des collèges publics en matière d'investissement. Le taux de subvention est de 30 %, dans la limite du plafond fixé par l'article L.151-4 du code de l'Éducation (« loi Falloux »).

Compte tenu de l'avancement des travaux que le Département s'est engagé à subventionner, le montant à prévoir au BP 2020 est de 300 000 € de CP.

(Pour rappel : 300 000 € de CP ont été inscrits en 2018 et 2019 et une AP de 1 200 000 € a été inscrite en 2019, dont 350 000 € ont été engagés en 2019).

En résumé, au total, 300 000 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (comme en 2019).

D. Vie scolaire (E055)

1. Education - Soutien au titre de la restauration des collégiens (E755 et E855) (cantines Pfastatt et Riedisheim)

Les collèges de RIEDISHEIM et PFASTATT ne bénéficient pas de services de demi-pension intégrés au sein de leur établissement. Aussi, les élèves de ces deux collèges fréquentent le service de restauration scolaire communal des deux communes concernées.

Le partenariat mis en place entre le Département, les deux collèges et les deux Communes concernés donne lieu au versement d'une subvention départementale formalisé dans le cadre de conventions tripartites :

- Commune de RIEDISHEIM : selon une convention approuvée par la Commission permanente du 6 juillet 2018, une somme de 5 200 € est à prévoir au titre du BP 2020 ;
- Commune de PFASTATT : une convention a été approuvée par la Commission permanente du 7 octobre 2016 ; une nouvelle convention a été validée par la Commission permanente du 15 novembre 2019 pour une mise en œuvre des nouvelles modalités de partenariat à compter de la nouvelle rentrée scolaire de septembre 2019 avec une revalorisation de la participation du Département. Une somme de 45 000 € est à prévoir au titre du BP 2020 (pour mémoire la somme inscrite au BP 2019 s'élève à 33 000 €).

En résumé, 50 200 € de CP sont sollicités au titre du soutien à la restauration des collégiens (38 200 € en 2019).

2. Education - Soutien aux organismes liés à la vie scolaire (E755) (parking Kennedy)

Une convention triennale avait été approuvée par la Commission permanente du 22 avril 2016 pour les années scolaires 2016/2017 à 2018/2019. Ensuite, la Commission permanente du 15 novembre 2019 a approuvé une convention quadriennale (années scolaires 2019/2020 à 2022/2023). Conformément à cette dernière convention, une subvention est attribuée à l'Amicale du collège Kennedy à MULHOUSE pour le stationnement des personnels. Le montant à prévoir au titre du BP 2020 s'élève à 2 000 €.

En résumé, 2 000 € de CP sont sollicités pour les organismes liés à la vie scolaire au titre du BP 2020 (comme en 2019).

3. Education - Accompagnement de la délocalisation du collège Kennedy à Mulhouse

Le collège Kennedy à MULHOUSE va être rénové à partir de septembre 2020, ce jusqu'au 31 décembre 2022. Ce collège va être délocalisé pendant ce temps dans les locaux de l'ancien lycée Camille Claudel, adjacent au collège François Villon à MULHOUSE. Ce déménagement va occasionner, pour les élèves, des frais en matière de transport et de restauration, qu'il est proposé de prendre en charge par le Département dans des conditions qui restent à définir et qui feront l'objet de la présentation d'un rapport en Commission permanente le moment venu.

L'enveloppe prévisionnelle pour 2020 (pour les mois de septembre à décembre) s'élève à 200 000 € ; elle concerne des dépenses en matière :

- de repas pour les élèves de Kennedy au sein de la demi-pension du collège Villon,
- d'abonnements de transports pour les élèves,
- de mise en place de transports spécifiques.

Il est précisé qu'en année pleine cela représentera un montant de 500 000 €.

Il s'agit à ce stade d'une estimation qui va être affinée en lien avec le collège Kennedy et Mulhouse Alsace Agglomération, autorité organisatrice des transports.

En résumé, 200 000 € de CP sont sollicités pour l'accompagnement de la délocalisation du collège Kennedy au titre du BP 2020 (0€ en 2019).

4. Jeunesse - Sciences po (E755)

Il s'agit de la 5^{ème} année du partenariat avec Sciences Po Strasbourg, destiné à encourager les élèves de troisième en collèges REP et REP+ à s'inscrire dans un projet d'études supérieures : maintenu à 8 000 € pour les 8 collèges concernés qui bénéficient du programme PEI (Programme d'Études Intégrées). La convention de partenariat entre Sciences Po Strasbourg et le Conseil départemental arrive à échéance fin 2019 et fera l'objet d'un renouvellement en 2020.

En résumé, 8 000 € de CP sont sollicités pour Sciences Po au titre du BP 2020 (comme en 2019).

5. Jeunesse - Soutien aux Associations (E755)

L'association les Amis de Marcel Rudloff organise le « Prix de la tolérance » pour les jeunes, et l'association Entreprendre pour Apprendre soutient la création de mini-entreprises dans les établissements scolaires. A l'instar de 2018 et 2019, 500 € sont prévus pour l'Association les Amis de Marcel Rudloff et 2 000 € pour Entreprendre pour Apprendre.

Par ailleurs, l'association « Jeunes Emplois Formation » organise annuellement le salon Formation Emploi Alsace à Colmar. Cet événement permet à des jeunes collégiens d'entrer directement en contact avec des entreprises et des centres de formation. Cette association a bénéficié en 2019 d'une subvention de 3 000 € dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturelle et Social départemental. Il est prévu pour 2020 de renouveler cette aide de 3 000 € (comme en 2019) et de la rattacher à la politique « Éducation – Jeunesse ».

En résumé, 5 500 € de CP sont sollicités pour le soutien aux associations les Amis de Marcel Rudloff, Entreprendre pour Apprendre et Jeunes Emplois Formation au titre du BP 2020 (2 500 € en 2019, soit +3 000€ ; +120,00 % car ancien dossier du SAA).

6. Jeunesse - Sorties Scolaires avec Nuitées (SSN) (E855)

Les classes de découverte ou de nature sont un important outil d'éducation à l'environnement, favorisant la socialisation de l'enfant. Il est rappelé que les sorties scolaires avec nuitées soutenues par notre collectivité se déroulent exclusivement dans des centres situés dans le Haut-Rhin. Il est proposé de maintenir cette action, qui bénéficie essentiellement aux écoles primaires.

Pour ce dispositif, à l'instar de 2019, il est prévu d'inscrire une enveloppe de 190 000 € de crédits de paiement et une autorisation d'engagement (AE) de 190 000 €.

En résumé, 190 000 € de CP et 190 000 d'AE sont sollicités pour les SSN au titre du BP 2020 (comme en 2019).

E. Jeunesse - Actions jeunes (E041)

1. Education populaire (CDMIJ, ...) (E741)

Pour rappel, de nouvelles modalités de partenariat ont été mises en œuvre en 2019 : les subventions pour les actions menées par l'ensemble des associations d'éducation populaire adhérent au CDMIJ ainsi que les subventions de fonctionnement ont été supprimées. Les crédits ont été réorientés vers l'appel à projets pour la jeunesse (cf. point E.2 du présent rapport), auquel certaines de ces associations ont répondu.

Le soutien départemental au financement de 4 postes FONJEP en faveur d'associations membres du CDMIJ soit 32 000 € est toutefois maintenu car ces postes contribuent à la mise en œuvre de politiques en faveur de la jeunesse.

Le soutien au fonctionnement du Conseil départemental des mouvements et institutions de jeunesse (CDMIJ) est supprimé à partir de 2020, compte tenu notamment de la trésorerie importante de l'association. (7000 € en 2019 et 14 000 € en 2018).

En résumé, 32 000 € de CP sont sollicités pour l'éducation populaire au titre du BP 2020 (39 000 € en 2019, soit -7 000 € ; -17,95%).

2. Appel à projets « Jeunes citoyens » (E741)

Un appel à projets pour des actions en direction de la jeunesse sera lancé début 2020 sur les thèmes de la citoyenneté et de l'engagement des jeunes en partenariat avec la CAF et l'État. L'appel à projets est financé par redéploiement partiel des crédits préalablement affectés au CDMIJ et aux associations membres de jeunesse et d'éducation populaire. Son montant s'élèvera ainsi à 80 000 € (80 700 € en 2019).

En résumé, 80 000 € de CP sont sollicités pour l'appel à projet « Jeunes citoyens » au titre du BP 2020 (80 700 € en 2019, soit -700 € ; -0,87 %).

F. Évènementiel (L024)

Pour permettre d'accentuer la visibilité de l'action en faveur de l'Éducation et de la Jeunesse, il est proposé d'inscrire 2 000 € de crédits qui permettront l'organisation de manifestations évènementielles (3 000 € en 2019).

En résumé, 2 000 € de CP sont sollicités pour l'évènementiel au titre du BP 2020 (3 000 € en 2019, soit -1 000 € ; 33,33 %).

G. Pour mémoire : autres contributions au fonctionnement des collèges - Dépenses « informatique »

Les deux orientations principales pour l'année 2020 concernent, d'une part, la finalisation de la mise à niveau du parc informatique des collèges et, d'autre part, le renouvellement de l'appel à projets sur les équipements mobiles connectés.

Un budget de 840 000 € permettra de remplacer environ 1 200 ordinateurs, 500 écrans et 300 vidéoprojecteurs, et de maintenir à niveau les serveurs. Cet effort de la Collectivité aura permis de renouveler le parc informatique sur 3 ans au lieu de 5, tel qu'initialement envisagé lors de l'adoption de PRET en 2017.

En parallèle, une enveloppe de 350 000 € permettra de poursuivre l'intégration progressive des terminaux mobiles (incluant les tablettes) dans l'enseignement et les usages pédagogiques, toujours sur la forme d'un appel à projets, en étroite collaboration avec les équipes du Rectorat.

L'Espace Numérique de Travail (ENT), en place depuis 2018, représente un coût annuel de 80 000 €. Une enveloppe supplémentaire de 20 000 € permettra de mettre en place un nouvel outil de gestion des commandes et des stocks dans les cantines scolaires pour une dizaine de collèges pilotes.

L'ensemble des établissements est maintenant raccordé au très haut débit. Les abonnements internet représenteront en 2020 une dépense de 360 000 € prise en charge directement par le budget du Département.

Par ailleurs, la Collectivité prend en charge la maintenance informatique de tous les collèges. Cette prestation est assurée par une équipe de 6 techniciens pour un montant de 380 000 € (marché spécifique de sous-traitance).

Une Assistance à Maîtrise d’Ouvrage (AMO), dans le cadre d’un marché commun avec le Département du Bas-Rhin et la Région Grand Est, assure des prestations de conseil et d’expertise pour un budget de 60 000 €. Enfin, 22 000 € sont inscrits pour la collecte et le recyclage des anciens équipements informatiques, ainsi que pour l’achat de petites fournitures.

L’ensemble des dépenses liées au Numérique Éducatif en 2019 représente ainsi un budget de 1 290 000 € en investissement et 822 000 € en fonctionnement (budget de la DSI).

III. Conclusion

Ci-dessous le tableau de synthèse des crédits dédiés à chaque politique :

Education et Jeunesse (services 003 et 219)	DF	RF	DF nettes	DI	RI	DI nettes
Collèges (DILO -219)	2 680 000 €	- 0 €	2 680 000 €	23 030 084 €	4 274 937 €	18 755 147 €
Éducation et Jeunesse (003)	14 998 913 €	1 500 000 €	13 498 913 €	300 000 €	- €	300 000 €
TOTAL GENERAL	17 678 913 €	1 500 000 €	16 178 913 €	23 330 084 €	4 274 937 €	19 055 147 €

En conclusion, je vous propose :

- ❖ D’inscrire, au titre du Budget primitif 2020 pour la politique « Éducation et Jeunesse » :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 17 678 913 € et un total d’autorisation d’engagement de 190 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 23 330 084 € et un total d’autorisation de programme de 41 338 332,52 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 500 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 4 274 937 € et un total d’autorisation de programme de 1 966 679 €.
- ❖ De prendre note de la répartition de ces montants conformément à l’annexe 1,
- ❖ D’adopter la mise à jour du programme pluriannuel de modernisation immobilière des collèges (montant global de 201 438 434 €) figurant en annexe 2, dont les moyens et les ajustements sont votés chaque année au budget primitif,

- ❖ De donner délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT